

Bureau de la métropole du 29 septembre 2017

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

Date de convocation
15 septembre 2017

Conseillers en exercice
39

Président : M. François CUILLANDRE

Le Bureau de Brest métropole s'est réuni le vendredi 29 septembre 2017 à 10 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE, Président, M. A. MASSON, M. Y. NEDELEC, Mme B. ABIVEN, M. M. GOURTAY, M. T. FAYRET, M. J-L. POLARD, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOCH, M D. CAP, M. M. COATANEA, Mme R. FILIPE, M. A. GOURVIL, M. F. JACOB, Mme I. MELSCOET, M. R. PICHON, Mme T. QUIGUER, Vice-Présidents.

Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, Mme N. COLLOVATI, M. D. FERELLOC, Mme P. HENAFF, M. R. JESTIN, Mme S. JESTIN, Mme B. MALGORN, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, Conseillers.

M. S. ROUDAUT, Vice-Présidents.

M. B. SIFANTUS, Conseillers.

Mme G. ABILY, Conseillère déléguée.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. P. KARLESKIND, Vice-Présidents.

, Mme I. GUERIN, M. R. HERVE, M. R. SALAMI, M. R. SARRABEZOLLES, Conseillers.

M. P. APPERE, M. F. PELLICANO, Conseillers délégués.

B 2017-09-225 ECOLOGIE URBAINE

Conservatoire Botanique National de Brest - Approbation d'un projet de convention-cadre de partenariat entre Brest métropole et le Conservatoire Botanique National de Brest dans le cadre du plan biodiversité.

Le rapporteur, M. Francis GROSJEAN
donne lecture du rapport suivant

ÉCOLOGIE URBAINE – Conservatoire Botanique National de Brest - Approbation d'un projet de convention-cadre de partenariat entre Brest métropole et le Conservatoire Botanique National de Brest dans le cadre du plan biodiversité.

EXPOSE DES MOTIFS

Brest métropole a engagé en 2017 l'élaboration d'un plan Biodiversité.

De nombreuses politiques publiques et projets menés par Brest métropole participent de façon directe ou indirecte à la préservation de la biodiversité. L'agenda 21, le PCET (Plan Climat), le PLU (Plan local d'urbanisme) facteur 4, le PDU (Plan de Déplacement Urbain), les politiques en matière de prévention des déchets, d'assainissement, de gestion des eaux pluviales, de préservation des ressources en eau (SAGE Elorn, Contrat de rade) et d'entretien des espaces publics.

Le plan Biodiversité se rapporte aux actions spécifiquement liées à l'enjeu biodiversité menées ou soutenues par Brest métropole. Sa mise en œuvre intègre l'établissement d'un atlas intercommunal de la biodiversité de son territoire.

Le Conservatoire Botanique National de Brest est un acteur incontournable de la biodiversité du territoire de Brest métropole de par ses missions de connaissance, de conservation, de sensibilisation et d'expertise dans le domaine de la flore sauvage et des habitats naturels et semi-naturels.

Brest métropole soutient l'action du Conservatoire Botanique National de Brest depuis sa création en 1975.

Partenaire de longue date de Brest métropole, dans le domaine de la diversité végétale, le Conservatoire Botanique National de Brest a été identifié comme le partenaire indispensable pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan Biodiversité à l'échelle métropolitaine.

Le projet de convention-cadre ci-joint, d'une durée de 3 ans, a pour objet de définir les principes de collaboration entre Brest métropole et le Conservatoire Botanique National de Brest dans la réalisation du plan Biodiversité.

Pour l'année 2017, il est proposé que la participation financière de Brest métropole à ce partenariat s'élève à 11 000 €. Cette dépense sera imputée au centre de coût 76.246.

Pour les années suivantes, un avenant annuel sera établi fixant le programme d'action et la participation financière.

DELIBERATION

En conséquence, il est proposé au Bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver la convention-cadre ci-jointe de partenariat avec le Conservatoire Botanique National de Brest afin d'élaborer une cartographie des grands types de végétation et une synthèse sur les enjeux floristiques, et d'autoriser le Président ou son représentant à le signer et d'approuver la participation financière de Brest métropole pour l'année 2017 d'un montant de 11 000 €.

Avis commissions :

Avis de la Commission Grands Services Urbains et Environnement : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Décision du Bureau de la métropole :

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. GUELLEC ne prend pas part au vote